

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

ACTES

Comment changer le propriétaire d'une propriété ?

Pour modifier un acte existant, un nouvel acte doit être préparé et enregistré. Si votre époux/épouse décède et que votre nom se trouve sur l'acte, vous ne devez pas le modifier. Si vous décidez de le modifier, un nouvel acte doit être préparé et enregistré.

Comment préparer un acte ?

Les actes doivent être préparés par des professionnels certifiés. Prenez contact avec un avocat spécialisé dans l'immobilier ou avec un agent immobilier.

Comment obtenir un titre si les propriétaires sont décédés ?

Rendez-vous au Bureau du registre des testaments (Register of Wills Office), situé dans la Salle 180 de l'hôtel de ville. Le membre le plus proche de la famille doit devenir l'administrateur du patrimoine de la personne décédée.

Dois-je payer des droits de mutation ?

Oui, sauf si la mutation est destinée à un époux/une épouse, un frère/une sœur, un parent, un grand-parent, un beau-père, une belle-mère, un beau-frère, une belle-sœur, un beau-fils ou une belle-fille. Une preuve de parenté sera demandée, notamment un acte de naissance, de décès ou de mariage.

Comment obtenir des informations sur les privilèges et les jugements ?

Département du protonotaire (Prothonotary Department), 2^e étage de l'hôtel de ville, Salle 262.
215-686-6656

Où obtenir des informations sur l'impôt foncier ?

Vous pouvez obtenir des informations sur l'impôt auprès du Bureau de l'évaluation foncière (Office of Property Assessment, OPA) 601 Walnut Street www.phila.gov/OPA ou du Département des revenus (Department of Revenue) situé dans le Municipal Services Building, 1401 JFK Blvd, au niveau du grand hall.

À combien s'élèvent les frais d'enregistrement et quelles formes de paiement sont acceptées ?

Pour en savoir plus sur les frais d'enregistrement, rendez-vous sur <http://www.phila.gov/records/DocumentRecording>. Les espèces, les chèques commerciaux et les mandats bancaires sont acceptés. Les chèques personnels et les cartes de crédit/débit ne sont pas acceptés.

Comment obtenir des informations sur une propriété/une copie de mon acte ?

Vous pouvez effectuer des recherches ou demander une copie d'un acte dans la Salle de référence, située dans la Salle 154 de l'hôtel de ville. Les copies d'acte coûtent 2,00 \$ par page.

Une fois mon hypothèque remboursée, quand puis-je espérer recevoir un nouvel acte ?

Après l'enregistrement, vous devriez recevoir votre mainlevée hypothécaire de votre institution financière.

Comment obtenir une liste des propriétés détenues par la Ville ?

Après du Département du shérif (Sheriff's Department), de la Réserve foncière (Land Bank) ou de l'Autorité du réaménagement de Philadelphie (Philadelphia Redevelopment Authority). Pour obtenir de plus amples informations, appelez le 311.

Le nom sur mes factures d'eau et d'impôt n'est pas le mien. Comment corriger cela ?

Envoyez au Département des eaux (Water Department) ou au Département du revenu fiscal (Tax Revenue Department) les informations de votre acte enregistré et demandez-leur de mettre leur dossier à jour. Pour obtenir de plus amples informations, appelez le 311.

ARCHIVES

Comment obtenir une copie d'un acte de naissance ?

Les Archives de la Ville (City Archives) détiennent les actes de naissance de Philadelphie datés entre juillet 1860 et juin 1915. Pour les actes de naissance d'après juin 1915, prenez contact avec la Division de l'état civil (Division of Vital Records) du Département de la santé de Pennsylvanie (Pennsylvania Department of Health) au 844-228-3516. Le bureau de Philadelphie de la division se trouve au 110 N. 8th Street. Pour demander un acte en ligne, rendez-vous à l'adresse suivante : <http://www.health.pa.gov/myrecords/certificates/pages/philadelphia.aspx>

Comment obtenir une copie d'un acte de décès ?

Les Archives de la Ville (City Archives) détiennent les actes de décès de Philadelphie datés entre 1803 et juin 1915. Les dossiers datés entre 1803 et juin 1960 sont toutefois uniquement des rapports d'enterrement non officiels remis par les cimetières et pour lesquels aucun acte de décès n'est délivré.

Comment savoir si un membre de ma famille est toujours en vie ?

Vous pouvez effectuer une recherche sur Internet ou prendre contact avec la Bibliothèque libre de Philadelphie (Free Library of Philadelphia) au 215-686-5396. L'antenne principale de la Bibliothèque libre, située au 1901 Vine Street, possède les notices nécrologiques et les annuaires téléphoniques passés et actuels. Vous pouvez également engager un détective privé.

Comment obtenir une copie d'un acte de propriété ? Comment savoir à qui appartenait ma maison avant moi ?

Les Archives de la Ville (City Archives) détiennent les actes de propriété de Philadelphie datés entre 1683 et 1955.

Si la maison a été achetée après 1955, prenez contact avec le Département des dossiers (Records Department) dans la Salle de référence, située dans la Salle 154 de l'hôtel de ville, au 215-686-2292.

Comment savoir quand ma maison a été bâtie ?

Les permis de bâtir datés d'avant 1889 n'existent plus. Le répertoire des permis de bâtir couvrant les années 1889 à 1905 est introuvable. Les Archives de la Ville (City Archives) détiennent les permis de bâtir de Philadelphie datés entre 1889 et 1986. Pour les permis de bâtir de Philadelphie datés d'après 1986, appelez le 311.

Comment obtenir une copie d'un acte de mariage ?

Les Archives de la Ville (City Archives) détiennent les actes de mariage de Philadelphie datés entre juillet 1860 et décembre 1885. Aux Archives de la Ville, il est possible d'imprimer et d'acheter des copies de microfilms des actes de mariage de Philadelphie datés entre octobre 1885 et décembre 1915. Pour demander des copies d'actes de mariage originaux de Philadelphie pour la période s'étendant d'octobre 1885 à aujourd'hui, prenez contact avec le Bureau des certificats de mariage (Marriage License Bureau) du Tribunal des orphelins de Philadelphie (Philadelphia Orphans' Court), situé dans la Salle 415 de l'hôtel de ville, au 215-686-2234. Il existait deux types d'actes de mariage à Philadelphie lors du dernier trimestre de 1885. Les anciens sont conservés par les Archives de la Ville, tandis que les nouveaux sont conservés par le Tribunal des orphelins.

Comment obtenir une copie d'un dossier de divorce ?

Les Archives de la Ville (City Archives) détiennent les dossiers de divorce datés d'avant 1914 dans les registres du Tribunal de première instance (Court of Common Pleas). Pour obtenir une copie d'un dossier de divorce enregistré à Philadelphie entre 1885 et aujourd'hui, prenez contact avec l'Unité des déclarations civiles (Civil Filing Unit) du Bureau des archives judiciaires (Office of Judicial Records) au 215-686-4252. Le bureau se trouve dans la Salle 296 de l'hôtel de ville.

Comment obtenir une copie du dossier de naturalisation de mon ancêtre ?

Les dossiers de naturalisation sont conservés dans les tribunaux de la ville, du comté, de l'État et du pays.

Les Archives de la Ville (City Archives) détiennent les dossiers de naturalisation déposés dans les tribunaux de la ville et du comté de Philadelphie entre 1793 et 1930. Parmi les tribunaux de la ville et du comté de Philadelphie où étaient déposés les dossiers de naturalisation se trouvent le Tribunal de première instance (Court of Common Pleas), le Tribunal des sessions trimestrielles (Court of Quarter Sessions), le Tribunal du district du comté (County District Court) et le Tribunal du Maire (Mayor's Court). Depuis 1930, les dossiers de naturalisation sont uniquement déposés auprès de tribunaux fédéraux. Par ailleurs, aucune femme n'a été naturalisée avant le 22 septembre 1922.

Pour les dossiers de naturalisation de Philadelphie enregistré au niveau de l'État auprès de la Cour suprême de Pennsylvanie (Supreme Court of Pennsylvania), prenez contact avec les Archives d'État de Pennsylvanie (Pennsylvania State Archives) au 717-783-3281.

Pour les dossiers de naturalisation de Philadelphie enregistrés au niveau fédéral auprès de la Cour de circuit des États-Unis (United States Circuit Court) ou de la Cour de district des États-Unis (United States District Court), prenez contact avec l'antenne de Philadelphie des Archives nationales (National Archives) au 215-305-2044. L'adresse e-mail de l'antenne de Philadelphie est Philadelphia.archives@nara.gov

UNITÉS DES CARTES

Comment obtenir une carte des limites de ma propriété ?

Les plans cadastraux peuvent être obtenus dans la Salle 170 de l'hôtel de ville. Les frais sont de 0,50 \$ pour une reproduction de 8½x11, de 1,00 \$ pour une reproduction de 11x17, et de 10,00 \$ pour le plan entier.

Ruelles, allées et murs de soutènement – Vos droits et vos obligations

Les ruelles, allées et/ou murs de soutènement sont des propriétés privées. Ils appartiennent au propriétaire. La Ville ne les possède pas et ne les entretient pas. Il incombe aux propriétaires de les maintenir dans un état sûr et salubre.

Les propriétaires de toutes les propriétés adjacentes ont généralement le droit d'utiliser toute la largeur d'une ruelle ou d'une allée (comme énoncé dans votre acte de propriété).

Les coûts des réparations ou réfections d'une ruelle ou d'une allée sont partagés entre les propriétaires qui possèdent un droit de propriété ou d'utilisation des ruelles, allées et murs de soutènement. Même si seules certaines parties d'une ruelle, d'une allée ou d'un mur de soutènement nécessitent des réparations, tous les propriétaires responsables doivent partager les coûts de cette réparation.

UNITÉ DES RAPPORTS DE POLICE

Qu'est-ce qu'un numéro de contrôle de district ?

Le numéro attribué à votre rapport de police.

Combien coûte un rapport d'accident de circulation ou d'incident ?

25,00 \$

Combien coûte un rapport d'incendie/d'AMU ?

Un rapport d'incendie coûte 20,00 \$. Cette somme n'est pas remboursable. Une copie de la demande est envoyée au Département des incendies (Fire Department) pour y être traitée. Votre rapport sera préparé et vous sera directement envoyé par le Département des incendies. Comptez 6 à 8 semaines pour recevoir une copie du rapport ou un avis d'indisponibilité du rapport.

Un rapport d'AMU coûte 6,50 \$. Cette somme n'est pas remboursable. Pour toute question après l'envoi d'une demande, prenez contact avec l'AMU (EMS) au 215-686-4222 et indiquez le numéro de la demande sur le formulaire.

Combien coûte une vérification des antécédents/lettre de bonne conduite ?

40,00 \$

Quelles méthodes de paiement sont acceptées ?

Les espèces, les chèques commerciaux et les mandats bancaires.

Quelles sont les heures d'ouverture du bureau ?

Du lundi au vendredi, de 08:00 à 14:00.